

RAMDAM, UN CENTRE D'ART est depuis 1998 une plateforme multidisciplinaire de travail des artistes.

L'accueil d'artistes en résidence - quelque soit leur domaine de recherche - constitue le coeur de son action. Pour les résidences il s'agit, dans une économie partagée avec les artistes hôtes, de proposer [un temps et un espace] pour le travail de recherche et/ou la réalisation de projets inscrits dans des écritures contemporaines.

3 points importants :

La démarche artistique, le projet de résidence et l'économie partagée.

• Comme **étape préalable** vous proposerez un document¹ au format A4 (sans image) qui abordera les points suivants :

• ***L'Artiste ou équipe à l'origine du projet artistique :***

Identité(s) :

Contacts² :

• ***La démarche artistique***

Il s'agit d'une note sur les enjeux et partis pris (le sensible, le politique, les artistes et les données théoriques et historiques "complices"...) de l'ensemble de votre pratique artistique et de votre recherche, voire de leur inscription sociale.

• ***Le projet artistique en question et le projet de résidence***

Il s'agit d'un synopsis du projet ou/et de la recherche qui justifie la demande de résidence **mais aussi** des modalités imaginées pour s'inscrire dans l'économie partagée de Ramdam. Vous préciserez également la durée souhaitée de votre résidence. (minimum 1 mois, possiblement détachable en 2 périodes de 15 jours)

• La **deuxième étape, après étude de votre document, et si votre projet a été retenu**, sera un **entretien d'échange avec l'artiste** ou l'équipe autour de la démarche artistique, le projet de résidence et ses modalités d'inscription dans le projet RAMDAM, UN CENTRE D'ART.

• La **troisième étape, en complément**, sera l'examen, hors entretien, du dossier³ complet rendant compte de l'origine et de l'évolution de la démarche et de ses attendus (statut, spectacles, historique, économie, partenariats, complices, CV, etc...).

Le conseil de résidences s'appuiera sur l'ensemble de ces éléments pour valider ou non votre demande de résidence.

¹ Il ne s'agit pas d'un copier/coller du dossier qui lui sera examiné ultérieurement en cas de recevabilité.

² artistiques, administratifs

³ le dossier peut-être édité ou virtuel. Des documents visuels ou/et sonores pourront être associés.